



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
CONSEIL D'ÉCOLE MICHAËLLE JEAN
PROCÈS VERBAL – 13 OCTOBRE 2016

A. LISTE DE PRÉSENCE

Marc Parisien, Latifa Ben Malek, Isabelle Gagnon, Christophe Nayet, Veronique Wilson, Lowe Anta, Sylvie Dassylva, David Caron

B. RÉUNION CONSTITUTIVE

Présentation faite par David Caron, FPFA, est venu pour présenter la constitution du conseil d'école

Chaque école doit avoir un conseil d'école dans les deux premiers mois. Si nous n'avons pas assez de parents, nous pourrions recruter des gens de la communauté.

1.1 Décision du fonctionnement du conseil

Des règles doivent être développées pour le fonctionnement du conseil de parents appelées
« Règlement Opérationnel »

2.1 Structure du conseil

a) Type de structure

2 types de structures sont possibles :

- Conseil d'administration : Élection des membres au moment de l'Assemblée Générale avec positions définies
- Assemblée générale continue : chaque mois, tous les parents présents ont le droit de vote

La direction de l'école n'est pas en position de donner son opinion sur la structure du conseil de parents. Les parents présents ont décidé unanimement à la structure de conseil d'administration. Les parents sont invités à venir aux réunions mais n'auront pas le droit de vote s'ils ne sont pas des membres élus.

b) Membres du conseil d'école

Les positions suivantes font partie du conseil :

- Direction de l'école
- Enseignant de l'école
- Etudiant
 - Cet élève peut faire partie du conseil d'élèves, mais ceci n'est pas obligatoire
 - Cet élève ne sera peut-être pas le même à chaque réunions
- 1 ou 2 membres de la communauté
- Parents

Il faut une majorité de parents aux autres membres ci-dessus, donc nous devons avoir un minimum de 5 parents sur le conseil. Une limite du maximum de parents peut être mise. Les parents présents ont décidé d'un maximum de 10 parents qui seront élus sur le conseil. Cette décision peut être réajustée, si nécessaire, en révisant les règlements opérationnels.

Chaque mandat est déterminé pour une période d'un an.

Pour ce mandat, Marc Parisien, parent d'élève de Gabrielle Roy, a été sélectionné comme membre de la communauté.

Nous avons le droit de nommer d'autres parents pour être élus sur le conseil

c) **Election du conseil**

Les positions suivantes sont nécessaires pour le fonctionnement du conseil :

- **Président**
Porte-parole, convoque les réunions, représente le conseil en face des médias, lien avec les parents (répondre aux emails,..)
- **Vice-Président**
Rôle n'est pas défini par la loi. En général, le vice-président remplace la présidence en cas d'absence, soutient dans le rôle de président
- **Secrétaire**
Prends les notes aux réunions, rappel des réunions, rôle de gardien sur les données confidentielles d'ordre vie privée
- **Conseillers**
Autres parents disponibles en position consultatif pour le conseil

Membres élus à l'unanimité :

Président = Ibrahim Karidio

Vice-Président – Christophe Nayet

Secrétaire- Véronique Wilson

Conseillers : Souleiman Bouraleh

Isabelle Gagnon

Lowe Anta

Latifa Ben Malek

d) **Quorum**

Il faut plus de parents que les positions de base du conseil pour avoir le quorum. Il faut aussi la moitié des parents élus présents.

e) **Décision de vote**

Si nous avons un nombre égalitaire lors d'un vote, nous avons deux choix :

Le président n'a jamais le droit de vote et en cas de situation égalitaire est la personne qui a le dernier vote

Le président peut avoir le droit de vote à chaque décision mais au cas où le vote est égalitaire, il a un droit de vote une deuxième fois.

f) Réunions

Les réunions auront lieu mensuellement

g) Règlements opérationnels

Les règlements doivent être écrits, présentés à la prochaine assemblée générale. Nous devons avoir le quorum lors de l'Assemblée Générale. Ensuite les règlements seront postés sur le site de l'école.

En attendant, nous avons le droit de les gérer avant l'acceptation.

h) Autres décisions à décider lors de notre composition de règlements administratifs

- Vote
 - Vote égalitaire : rôle du président
 - Droit de vote de direction
 - Droit de vote de l'élève

3.1 Prochaine Réunion

3 Novembre à 18H30

